

Communiqué de presse

22 Octobre 2009

Embargo jusqu'au 22 Octobre 2009 à 15.30***Carton rouge pour le filtrage d'Internet***

Les tentatives gouvernementales de bloquer l'accès à Internet ne cessent de croître à travers l'Europe – mais elles portent en elles les éléments d'un retour de flamme, selon les conclusions d'une nouvelle étude publiée aujourd'hui.

L'Open Society Institute a financé un rapport intitulé « *Filtrage d'Internet : équilibrer les réponses à la cybercriminalité dans une société démocratique* ». Quatre professionnels expérimentés, que sont Cormac Callanan (Irlande), Marco Gercke (Allemagne), Estelle De Marco (France) et Hein Dries-Ziekenheiner (Pays-Bas), ont collaboré dans le cadre de cette recherche. Cormac Callanan, qui est également membre du conseil consultatif Irlandais sur la sûreté d'Internet, a présenté ce rapport lors d'une conférence de presse à Bruxelles.

Les efforts mis en œuvre dans des pays non démocratiques tels que la Chine, en vue de censurer Internet, sont désormais bien connus. Mais l'étude montre la manière dont les initiatives de filtrage de contenus Internet croissent à travers l'Europe démocratique. En Allemagne, en Angleterre, en Italie et en Scandinavie, les mesures sont destinées à bloquer les pages véhiculant de la pornographie infantine. En France, le projet de loi « *protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur Internet* » permettrait de sanctionner les internautes d'une interruption de leur accès Internet en cas d'atteinte en ligne à des droits de propriété intellectuelle. En Turquie, le Ministre des Télécommunications a bloqué plus de 6 000 sites web, dont YouTube, Geocities, DailyMotion et WordPress.

Bien que certaines des motivations qui sous-tendent les initiatives de filtrage soient compréhensibles – tout un chacun souhaiterait par exemple un renforcement de la lutte contre la pornographie infantine - cette nouvelle étude conclut à l'inefficacité de ces mesures. Les possibilités de contourner les technologies de filtrage restent nombreuses. Plus important, les mesures de filtrage sont intrusives et portent souvent atteinte aux libertés fondamentales. Elles entraînent le filtrage de contenus qui ne devraient pas être bloqués, ou inversement ne permettent pas de bloquer l'ensemble des contenus qui devraient être visés. Dans tous les cas, ces technologies n'empêchent pas les délinquants d'accéder aux contenus de leur choix.

« *Les tentatives de filtrage des contenus provoquent trop souvent des retours de flamme* », selon Cormac Callanan. « *Techniquement, le filtrage est difficile à mettre en œuvre. D'un point de vue juridique, il est problématique. Par-dessus tout, le filtrage représente une réelle menace pour le libre transfert de l'information, et entre en conflit avec les principes démocratiques de base* ».

Pour plus d'information, merci de contacter :

M. Cormac Callanan : +353 87 257 7791



“Il est remarquable que des recherches de cette nature n’aient pas été publiées par la Commission avant qu’elle n’émette sa proposition relative au filtrage des sites web à travers l’Union Européenne. La protection des enfants est une question de la plus haute importance, mais elle n’autorise pas la Commission à proposer des mesures qui pourraient se révéler totalement inefficaces, tout en entraînant des conséquences à long terme sur le droit à la liberté de communication in Europe ».

Graham Watson MEP, Ancien Président de la Commission des libertés civiles du Parlement Européen.

"Cette étude permet de comprendre les questions technologiques et le contexte politique liés au débat croissant sur la cybercriminalité et le filtrage d’Internet”

Birgit Sippel MEP, Membre de la Commission des libertés civiles du Parlement Européen